

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze mai deux-mil vingt et un s'est réuni à la Mairie le dix-neuf deux-mil vingt et un à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E)- Représentés (R)

Alain MORANCAIS	P	Jean-Philippe RENAUDIN	P
Annie MENUU	P	Christel MENARD	P
Sébastien HURTELOUP	P	Christophe REID	R
Odile BOULIDARD	P	Stéphane HAMARD	P
Béatrice RAGOT	P	Katy RICHARD	P
Gwénaëlle METIVIER	P	Hélène LEROY	P
Clément LEROUX	P		

Pouvoirs : Monsieur REID Christophe donne pouvoir à Monsieur RENAUDIN Jean-Philippe
Secrétaire de séance : Monsieur LEROUX Clément

- Ouverture de la séance à 20h00 suivi par l'appel des membres du conseil municipal.
- Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

1) **Renouvellement logiciel mairie** :

Le contrat du logiciel mairie à savoir Berger-Levrault qui sert pour toute la gestion (comptabilité, état civil, recensement, élections...) arrive à échéance. Son coût est de 6 682 € Hors Taxe pour 3 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) **Droit de préemption urbain** :

La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, compétente en matière de plan local d'urbanisme est, de droit, compétente pour instaurer et exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU), peut choisir de déléguer aux communes membres tout ou partie de ce droit de préemption dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme, et notamment aux articles L211-1 et suivants et L213-1 et suivants.

Aussi par délibération en date du 15/04/2021, le conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé a décidé d'instaurer un Droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLUi approuvé, et de donner délégation aux communes membres pour l'exercice de ce droit à l'exception des secteurs à vocation économique (Uz et AUz) qui relèvent de la compétence intercommunale.

Lorsqu'il est instauré, ce droit s'applique aux bien cédés sur le territoire dans les zones urbaines et à urbaniser du PLUi.

La commune s'engage à transmettre dès leur réception aux services de la Communauté de Communes les DIA relatives à des parcelles situées en secteurs Uz ou AUz du PLUi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Convention ADS :

Monsieur le Maire informe que la convention du service ADS arrive à échéance. Il s'agit du service instructeur des demandes d'urbanismes. Son coût est d'approximativement 1 800€ annuellement. Le coût est calculé en fonction du nombre de dossiers déposés sur une moyenne de 3 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Intervention musicale en milieu scolaire :

Monsieur le Maire informe que la communauté de commune souhaite réécrire les statuts actuels pour la compétence actions culturelles, afin de mener une politique de développement de l'enseignement musical sur le temps scolaire en accord avec les projets d'école.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Signature transfert acte autoroute :

Suite à la construction de l'autoroute, Cofiroute doit rétrocéder des parcelles aux riverains et à la commune gracieusement.

Cofiroute va rétrocéder plusieurs parcelles, le conseil municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents afférents afin d'officialiser l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Questions et informations diverses :

- Permanence des élections : Il est possible de se faire vacciner en priorité pour tenir le bureau de vote ou présenter un test PCR négatif. Il y aura deux bureaux de votes sur une amplitude horaire de 8h00 à 18h00.
- Assemblée générale du centre social le 05 juin à 9h30.
- Sivos : lecture du courrier reçu par Madame GOETZ Mélanie demandant le renouvellement de son CDD. Monsieur le Maire qui est président du sivos indique qu'actuellement aucune vision n'est possible pour la rentrée sur la crise sanitaire. Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN demande si son dossier sera bien étudié le cas échéant, Monsieur le Président le confirme. Madame LADURÉE Aurélie a démissionné du sivos, Hélène ABERNOT assure le remplacement jusqu'en juillet afin de trouver une solution par la suite. Actuellement pas d'appel d'offre pour ce poste.
- Travaux maison rose : découverte d'ossement dû à l'ancien cimetière. La préfecture a été prévenue ainsi que la gendarmerie. Un reliquaire a été acheté afin de déposer les ossements dedans pour les transférer dans l'ossuaire communal.
- Distributeur LEHOUX : Une rencontre a eu lieu avec les adjoints et la mairie. Il souhaite mettre un distributeur réfrigéré, paiement par carte bleu, Monsieur LEHOUX prendra en charge le matériel et les frais annexe. Madame Hélène LEROY espère un abri bois pour garder le côté nature, demande d'encadrer les changements

via une chartre. Le conseil municipal souhaite rencontrer Monsieur LEHOUX sur place et avoir une étude visuelle.

- Abri bus bourg : Actuellement l'abri appartient au département, celui-ci va être déposé et remplacé. Une fois changé l'entretien sera à la charge de la commune.
- Dégradation terrain communal : Il y a eu des dégradations dans les WC public et sur le coffret électrique. A remettre en état.
- Emplacement terrasse : Monsieur le Maire propose de confier via un arrêté municipal un emplacement sur le parking devant le café « Le Nouzillard » afin que celui-ci puisse avoir de l'espace pour ouvrir en terrasse. Une réflexion va être menée afin de mettre en place un espace arboré pour les années suivantes.
- Gel sur les cultures : Il y a eu la visite de Monsieur le Préfet ainsi que de la Présidente de la région pour constater les dégâts du gel sur les cultures.
- Urgence Montval sur Loir : Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN demande s'il est possible de soutenir les urgences comme il avait été fait par le passé via une motion de censure. Le conseil municipal approuve.
- Dépôt sauvage : Madame Annie MENOUE fait part d'une requête des agents communaux pour le dépôt des ordures. Il est demandé si une caméra de surveillance peut être mise en place afin de créer un effet dissuasif. Les renseignements vont être pris à la Préfecture pour les modalités.
- Luminaire hameau de Bellevue : Il a bien été réglé.
- Toit presbytère : Le couvreur est passé, il y a de la mousse sur le toit qui est en amiante. Réflexion à faire sur le traitement.
- Boite à dons : Madame Hélène LEROY demande quelle commission peut s'en charger. La commission Aménagement du bourg va se réunir samedi 26 juin à 11h00.
- Location salle des fêtes : Modalité de location, pour l'instant pas d'information de la part de la Préfecture.
- Prochain conseil municipal : Mercredi 16 juin à 20h00
- La séance est levée à 22h45.